ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Cabinet **Lubrano**
commissariat aux comptes
www.cabinet-lubrano.com

Olivier **Lubrano**
Expert-comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre de Marseille.
Commissaire aux comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
École supérieure libre des Sciences Commerciales appliquées Paris.

MIRACETI

Association à but non lucratif

Siège social : Le Kalliste Bâtiment b4

1, Avenue Clément Monnier

13 960 Sausset Les Pins

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Ce rapport contient 16 pages.

Sarl Cabinet Lubrano & associés

Les bureaux du Club Hippique
298 Avenue du Club Hippique
13090 AIX-EN-PROVENCE

123 Boulevard Voltaire
75011 PARIS

Tél. : 04 42 12 65 60 - Fax : 04 42 64 01 04
o.lubrano@cabinet-lubrano.com

Siret 480 963 040 00013 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR67480963040

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Cabinet **Lubrano**
commissariat aux comptes
www.cabinet-lubrano.com

Olivier **Lubrano**
Expert-comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre de Marseille.
Commissaire aux comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
École supérieure libre des Sciences Commerciales appliquées Paris.

MIRACETI
Association à but non lucratif
Siège social : Le Kalliste Bâtiment b4
1, Avenue Clément Monnier
13 960 Sausset Les Pins

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un déficit de 13 321 euros, un total de bilan de 758 462 euros et des produits d'exploitation de 297 396 euros ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Miraceti relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sarl Cabinet Lubrano & associés
Les bureaux du Club Hippique
298 Avenue du Club Hippique
13090 AIX-EN-PROVENCE
123 Boulevard Voltaire
75011 PARIS
Tél. : 04 42 12 65 60 - Fax : 04 42 64 01 04
o.lubrano@cabinet-lubrano.com

Siret 480 963 040 00013 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR67480963040

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Cabinet **Lubrano**
commissariat aux comptes
www.cabinet-lubrano.com

Olivier **Lubrano**
Expert-comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre de Marseille.
Commissaire aux comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
École supérieure libre des Sciences Commerciales appliquées Paris.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Miraceti à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et bilan d'activités et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sarl Cabinet Lubrano & associés
Les bureaux du Club Hippique
298 Avenue du Club Hippique
13090 AIX-EN-PROVENCE
123 Boulevard Voltaire
75011 PARIS
Tél. : 04 42 12 65 60 - Fax : 04 42 64 01 04
o.lubrano@cabinet-lubrano.com

Siret 480 963 040 00013 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR67480963040

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Cabinet **Lubrano**
commissariat aux comptes
www.cabinet-lubrano.com

Olivier **Lubrano**
Expert-comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre de Marseille.
Commissaire aux comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
École supérieure libre des Sciences Commerciales appliquées Paris.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et bilan d'activité de l'Assemblée Générale et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Miraceti à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Sarl Cabinet Lubrano & associés
Les bureaux du Club Hippique
298 Avenue du Club Hippique
13090 AIX-EN-PROVENCE
123 Boulevard Voltaire
75011 PARIS
Tél. : 04 42 12 65 60 - Fax : 04 42 64 01 04
o.lubrano@cabinet-lubrano.com

Siret 480 963 040 00013 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR67480963040

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Cabinet **Lubrano**
commissariat aux comptes
www.cabinet-lubrano.com

Olivier **Lubrano**
Expert-comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre de Marseille.
Commissaire aux comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
École supérieure libre des Sciences Commerciales appliquées Paris.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 Mars 2021
Le Commissaire aux comptes
M Olivier LUBRANO

Olivier LUBRANO
Cabinet LUBRANO
298 av du Club Hippique
13090 AIX EN PROVENCE
Tél 04 42 12 65 60
www.cabinet-lubrano.com
Siren 480 963 040
Expertise-comptable - Commissariat aux comptes

Sarl Cabinet Lubrano & associés
Les bureaux du Club Hippique
298 Avenue du Club Hippique
13090 AIX-EN-PROVENCE
123 Boulevard Voltaire
75011 PARIS
Tél. : 04 42 12 65 60 - Fax : 04 42 64 01 04
o.lubrano@cabinet-lubrano.com

Siret 480 963 040 00013 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire FR67480963040

MIRACETI

La Couronne
Place des traceurs de Pierres
13500 MARTIGUES

COMPTES ANNUELS

ADLINK
1120 Route de Gémenos
Centre Affaires Alta Rocca Bât G
13400 Aubagne
04 42 82 20 21

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	61 339	10 001	51 338		51 338	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	40 143	40 143				
	Autres immobilisations corporelles	37 294	16 061	21 233	522	20 711	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15	15		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	138 791	66 205	72 586	537	72 049	NS
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	7 224		7 224		7 224	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	396 397		396 397	204 480	191 917	93. 86
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	282 255		282 255	74 573	207 682	278. 50
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				3 751	3 751-	100. 00-
	Total III	685 876		685 876	282 804	403 072	142. 53
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	824 667	66 205	758 462	283 341	475 121	167. 69

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	126 912		126 912	
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	31 220	5 524	25 696	465. 20
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	13 321-	21 744	35 066-	161. 26-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	144 811	27 268	117 543	431. 06
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	65 621	68 456	2 835-	4. 14-
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	65 621	68 456	2 835-	4. 14-
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	31 845	8 818	23 027	261. 14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	26 305	39 089	12 784-	32. 70-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	489 880	139 710	350 170	250. 64
	Total IV	548 030	187 617	360 414	192. 10
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	758 462	283 341	475 121	167. 69

(1) Dont à plus d'un an 58 150 47 907
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	10	528	518-	98. 10-
Production vendue de Biens et Services	40 530	10 970	29 560	269. 46
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	254 600	264 510	9 909-	3. 75-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	31		31	
Collectes				
Cotisations	2 090	300	1 790	596. 67
Autres produits	135	0	135	NS
Total I	297 396	276 307	21 089	7. 63
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	2 039		2 039	
Autres achats et charges externes	149 121	193 599	44 478-	22. 97-
Impôts, taxes et versements assimilés	4 991	2 095	2 896	138. 28
Salaires et traitements	130 103	58 240	71 863	123. 39
Charges sociales	34 551	15 452	19 099	123. 60
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 849	137	9 712	NS
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	586	54	532	985. 73
Total II	331 239	269 577	61 662	22. 87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	33 843-	6 730	40 573-	602. 85-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	315	367	51-	14. 03-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	315	367	51-	14. 03-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	315	367	51-	14. 03-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	33 527-	7 097	40 624-	572. 43-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 850	370	1 480	400. 06
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	1 850	370	1 480	400. 06
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 562	1 069	2 493	233. 11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	3 562	1 069	2 493	233. 11
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 712-	699-	1 012-	144. 78-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	299 562	277 044	22 518	8. 13
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	334 801	270 646	64 154	23. 70
Solde intermédiaire	35 239-	6 398	41 637-	650. 82-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	74 612	83 803	9 191-	10. 97-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	52 694	68 456	15 762-	23. 03-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	13 321-	21 744	35 066-	161. 26-

MIRACETI

La Couronne
Place des traceurs de Pierres
13500 MARTIGUES

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

ADLINK
1120 Route de Gémenos
Centre Affaires Alta Rocca Bât G
13400 Aubagne
04 42 82 20 21

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

"A compter du 14 Mars jusqu'au 11 mai 2020 des mesures de confinement ont été prises en France afin de lutter contre la propagation du COVID 19. Compte tenu des mesures mises en oeuvre par l'association, la crise sanitaire a eu un impact sur son activité. Il n'y a pas à la clotûre de l'exercice une remise en cause de la poursuite de son activité.
L'évenement COVID 19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir"

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

*Le 1er juin 2020, MIRACETI a intégré la branche d'activité liée aux cétacés dites "Souffleurs d'écume" suite à un apport de branche de l'association "Souffleurs d'écume-Ecoscience provence".
La valeur nette de l'apport s'élève à 67 626,88 euros.

* Le 1er juin 2020, l'association GECEM a fusionné avec l'association MIRACETI avec effet rétroactif au 01 janvier 2020.
La valeur nette de l'apport s'élève à 59 285,45 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 500		54 839
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 143		
Installations générales agencements aménagements divers			7 856
Matériel de transport			8 750
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 776		16 912
TOTAL	43 919		33 518
Autres participations	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	50 434		88 357

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			61 339	61 339
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			40 143	40 143
Installations générales agencements aménagements divers			7 856	7 856
Matériel de transport			8 750	8 750
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 688	20 688
TOTAL			77 437	77 437
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			138 791	138 791

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 500	3 501		10 001
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 143			40 143
Installations générales agencements aménagements divers		558		558
Matériel de transport		2 985		2 985
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 254	9 264		12 518
TOTAL	43 397	12 807		56 204
TOTAL GENERAL	49 897	16 308		66 205

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 501				
Instal.générales agenc.aménag.divers	558				
Matériel de transport	2 985				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 264				
TOTAL	12 807				
TOTAL GENERAL	16 308				

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
Parten pelagos fr corse	8 044	6 906	6 906		
Parten pelagos fr WW	7 235	6 653	6 653		
Part pelagos inter conta	16 643	15 081	15 081		
Subv AFB tursmed	25 631	22 893	22 893		
Subv AFB surv gd dauphin	7 667	7 667	7 667	4 513	4 513
Subv ademe ecosysm 2019	5 106	5 106	3 061		2 045
Partenariat lush	1 650	1 650	1 650	3 668	3 668
Subv fond france N&D	2 500	2 500	2 447		53
Subv échouage gecem	11 498	11 498	669		10 829
Subv contamint° gecem	7 584	7 584	7 584		
Partenariat PNCal				5 924	5 924
Partenariat DIRM-MICO				15 720	15 720
Subv DREAL PACA AMP3				1 887	1 887
Subv ademe ecosysm 2020				11 295	11 295
Subv OFB Tursmed 2				9 687	9 687
TOTAL	93 558	87 538	74 611	52 694	65 621

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	396 397
Total	396 397

396 K€ de produits à recevoir dont :
- 257,5 K€ de solde de subvention OFB Tursmed 2
- 59,5 K€ de solde de subvention DIRM-MICO
- 25 K€ de solde partenariat Pelagos international
- 24 K€ de solde de subvention ADEME ECOSYSM OEF
- 14 K€ de solde de subvention PNCal
- 7 K€ de solde de subvention AFB surveillance grand dauphin
- 8 K€ de solde de subvention DREAL
- 1 K€ d'aide à l'emploi à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	16 557
Autres dettes	26 305
Total	42 862

16,5 K€ dettes sociales dont :
- 14 K€ de provision de congès payés au 31-12-2020
- 2,5 K€ de provision de taxe formation continue 2020

26 K€ d'autres frais généraux à payer :
- 12 K€ de conventions de partenariat à payer
- 14 K€ d'autres charges à payer dont : 6,5 K€ d'honoraires commissaire aux comptes, 5 K€ de prestation sous traitée, 1 K€ d'électricité et 1,5 K€ d'autres frais généraux

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	489 880
Total	489 880

490 K€ de produits constatés d'avance dont :
- 23,5 K€ de partenariat PNCal pour la part 2021
- 60,5 K€ de subventon DIRM MICO pour les parts 2021 et 2022
- 358,5 K€ de subvention OFB Tursmed2 pour les parts 2021 à 2024
- 10,5 K€ de subvention ademe OEF ecosysm pour la part 2021
- 37 K€ de subvention DREAL PACA pour les parts 2021 à 2023

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Bénévolat(smic horaire) selon formule suivante : Nb d'heures par an x Nb de bénévoles x Coût horaire brut
* Management(bureau) = 8 x 6 x 10,25 = 492 euros
* Participation/expertise(ag) = 53 x 1 x 10,25 = 543 euros
* Volontaire service civique = 1392 x 3 x 10,25 = 14268 euros
* bénévoles (RHC + Tursmed) = 385 x 8 x 10,25 = 3946 euros

Soit un **total valorisation bénévolat de 19250 euros**

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Don	60	7713
Total	60	
Charges exceptionnelles		
- Amende	250	6712
Total	250	

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- Honoraires commissaire aux comptes 2019	3 312	672
Total	3 312	
Produits		
- Annulation charge à payer 2019	1 695	772
- Régularisation cotisations 2019	95	772
Total	1 790	